

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Pour diffusion immédiate*

## Les organismes acadiens et francophones font front commun

**Moncton, le 15 novembre 2022** - Les organismes communautaires acadiens et francophones s'unissent face à la nomination récente de Kris Austin au comité du Cabinet chargé de réviser la Loi sur les langues officielles du N.-B. (« LLONB »).



**15 novembre 2022 - Fredericton, N.-B.**  
***Gracieuseté : Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick***

Plus tôt aujourd'hui à Fredericton, plusieurs organismes acadiens et francophones se sont réunis dans le cadre d'une conférence de presse conjointe visant à demander la révocation du ministre Kris Austin du comité ad hoc du Cabinet sur la révision de la LLONB. Les vingt-et-un (21) organismes signataires, dont fait partie l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick, demandent également de transformer ce comité en un comité public de l'Assemblée législative. Voici l'extrait complet du communiqué de presse conjoint, publié par la SANB:

## La communauté acadienne du N.-B. réclame la démission de Kris Austin du comité ad hoc sur la révision de la LLONB

Plus tôt aujourd'hui à Fredericton, 21 organismes francophones du Nouveau-Brunswick se sont rassemblés lors d'une conférence de presse conjointe afin de réclamer d'une seule voix la démission du ministre Kris Austin du comité ad hoc sur la révision de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick (LLONB), ainsi que la transformation du comité ad hoc en comité de l'Assemblée législative.



Cette conférence de presse a été organisée à la suite d'une rencontre d'urgence tenue la semaine dernière avec une quarantaine de leaders de la société civile acadienne pour discuter des répercussions potentielles de cette nomination fort controversée. La réaction des organismes a été unanime : il est insensé que le ministre Austin, un ancien chef du People's Alliance qui a déjà proposé la fusion des régies de santé, ainsi que l'abolition du Commissariat aux langues officielles, siège à un comité dont le but est d'apporter des améliorations à la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick.

«Pour la SANB, c'est un non-sens que M. Austin siège à un tel comité, et je perçois sa nomination par le premier ministre Higgs comme une injure envers la communauté acadienne et francophone de la province», proclame Alexandre Cédric Doucet, président de la SANB. «En ce moment, le lien de confiance qui existe entre le premier ministre et la société civile acadienne ne tient que par un fil. C'est pour cette raison que nous réclamons le retrait immédiat de M. Austin du comité, ainsi que la transformation du comité ad hoc en comité de l'Assemblée législative, donc public», a conclu le président Doucet.

«L'importance accordée à l'avancement de ce dossier doit être représentative d'une démarche sérieuse. On ne peut se permettre d'avoir des acteurs au tour de la table qui continuent de démontrer une fermeture aux valeurs de notre province», ajoute Marcel Larocque, président de l'Association francophone des aîné.es du Nouveau-Brunswick (AFANB). «Ensemble, nous devons faire entendre notre voix, afin de contrer l'ignorance et l'indifférence de ce gouvernement devant la volonté de toute une population qui ne demande qu'à s'épanouir dans sa langue et sa culture et cela, dans le respect qui lui est dû», précise le président Larocque.

«Il y a à peine quelques mois, M. Austin militait toujours l'abolition du Commissariat aux langues officielles, la fusion des autorités sanitaires, la mise en

place d'autobus scolaires bilingues et la réduction des exigences linguistiques dans les services publics», rappelle Yvon Godin, président de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) et maire de Bertrand. «Ces revendications n'ont aucune place au sein d'un comité ministériel à huis clos établi pour réviser la loi sur les langues officielles, et certainement pas dans la seule province bilingue du Canada», a conclu le président Godin.


Cette conférence de presse a été organisée par la SANB avec la participation des organismes suivants :

Association acadienne des artistes professionnelles du Nouveau-Brunswick;  
Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton;  
Association des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick;  
Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick;  
Association francophone des aîné.es du Nouveau-Brunswick;  
Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick;  
Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick;  
Communautés et loisir Nouveau-Brunswick;  
Conseil économique du Nouveau-Brunswick;  
Conseil pour le développement de l'alphabétisme et des compétences des adultes du Nouveau-Brunswick;  
Conseil provincial des sociétés culturelles;  
Coopérative de développement régional Acadie;  
Égalité Santé en Français;  
Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick;  
Fédération des étudiantes et des étudiants du campus universitaire de Moncton;  
Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick;  
Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick;  
Salon du livre de Dieppe;  
Société des enseignantes et enseignants retraités francophones du Nouveau-Brunswick;  
Société des Jeux de l'Acadie.

- 30 -


Pour de plus amples renseignements ou pour organiser une entrevue :  
Éric Dow, Directeur des communications  
communications@sanb.ca – Téléphone portable : (506) 878-0948

-30-

 1-506-853-4151

 association@ajefnb.nb.ca

 [www.ajefnb.nb.ca](http://www.ajefnb.nb.ca)

 18, avenue Antonine-Maillet,  
Pavillon Adrien-J.-Cormier  
Moncton, (N.-B.) E1A 3E9